Foncière d'Habitat & Humanisme 2020

ORDRE DE MOUVEMENT

de cession de valeurs mobilières non admises sur un marché réglementé ni inscrites chez un intermédiaire habilité participant à un système de règlement et de livraison *(compléter les zones non renseignées)*

Bon de souscription d'actions - Nature du Mouvement : Cession de gré à gré

Quantité : _____ _____

en lettres (ex. : Dix) *en chiffres (ex. : 10)*

CÉDANT

N° de compte attribué par l'émetteur

100

Raison sociale

FEDERATION HABITAT ET HUMANISME

Adresse

69 chemin de Vassieux

69647 Caluire et Cuire Cedex

BÉNÉFICIAIRE *(à remplir par le souscripteur)*

Nom Prénom (ou raison sociale)

Adresse

Signature :

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je sousigné(é) :

○ Mme ○ Mlle ○ Monsieur ○ Société

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse / Siège Social : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

E-mail : ..... Téléphone : .....

Date de naissance : ..... Profession : .....

Bénéficiaire du droit à la souscription d'une action nouvelle de numéraire par BSA, émise au prix de 148 €.

Déclare souscrire _____ actions nouvelles (nombre identique à celui des bons de souscription).

Et, en conséquence, libère ma souscription, soit la somme de _____ €,

- en totalité par chèque, à l'ordre de la Foncière d'Habitat et Humanisme.
- ou en totalité par virement, en intitulant mon virement "*Augmentation de capital de la Foncière d'H&H*" :

IBAN : FR76 3000 3012 0600 0372 6330 464 - **BIC-ADRESSE SWIFT** : SOGEFRPP

- Je souhaite bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu (dispositif Madelin) ☐ oui ☐ non
- En cas de vente de mes titres, je m'acquitterai du droit de mutation en vigueur et de l'impôt sur la plus-value éventuelle.
- Je reconnais conserver un exemplaire du présent bulletin sur papier libre
- J'autorise Habitat et Humanisme à me transmettre tous les documents par mail ☐ oui ☐ non

Fait à : Le :

Signature, précédée de la mention manuscrite :

« Bon pour souscription à ... actions »

Société Foncière d'Habitat et Humanisme - Société en commandite par actions au capital de 161 818 524 €
Siège social : 69 chemin de Vassieux - 69647 CALUIRE ET CUIRE Cedex - 339 804 858 RCS LYON
Membre d'Habitat et Humanisme, Fédération reconnue d'utilité publique

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la comptabilité des actions de la Société. Le responsable du traitement est la société FG2H. Les destinataires des données sont les services de la Société Foncière d'H&H et de la Fédération H&H à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre soutien. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Habitat et Humanisme s'engage à ne pas sortir vos données hors UE. Vous pouvez également être amené à recevoir des communications d'autres organisations. Pour vous y opposer ou faire valoir vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données : 69 chemin de Vassieux 69300 Caluire - dpd@habitat-humanisme.org.

habitat & humanisme

AUGMENTATION DE CAPITAL

Société Foncière d'Habitat et Humanisme

2020

Pour financer l'acquisition et la réhabilitation de logements en faveur des familles en difficulté, la société Foncière d'Habitat et Humanisme fait une offre au public de titres financiers. Elle lance jusqu'au 29 mai 2020 une souscription de 67 000 actions par l'intermédiaire de bons de souscription d'action.

Le prospectus décrivant l'opération a reçu le visa AMF n°19-373 en date du 18 juillet 2019. Ce prospectus est disponible sur simple demande auprès de la Foncière d'Habitat et Humanisme ou sur les sites internet : www.habitat-humanisme.org / www.amf-france.org. Votre attention est attirée sur les facteurs de risques décrits dans le prospectus.

Déroulement de l'opération : La Fédération Habitat et Humanisme cède au souscripteur des bons de souscription d'actions Foncière qui lui permettent de souscrire immédiatement les actions correspondantes à 148 €.

CARACTÉRISTIQUES DES BSA ÉMIS PAR LA GÉRANCE SUR AUTORISATION

Nombre de BSA émis : 67 000 Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Durée de validité des bons : Les 67 000 BSA sont cessibles, sous réserve de l'agrément du cessionnaire et de l'exercice desdits bons concomitant à la cession, du 13 janvier 2020 au 29 mai 2020 ; les bons non exercés pendant ce délai, selon les modalités visées ci-après, perdront toute validité.

Modalités et conditions d'exercice des bons : Chaque BSA donne droit à la souscription d'une (1) action nouvelle de la société au prix de cent quarante huit euros (148 €). L'exercice du droit de souscription ne pourra intervenir que du 13 janvier 2020 au 29 mai 2020. L'exercice du droit de souscription est également conditionné au fait que les porteurs des BSA soient agréés par la gérance, s'ils ne sont pas déjà actionnaires.

Augmentation de capital résultant de l'exercice des BSA : La ou les augmentations de capital résultant de cette émission est (sont) limitée(s) à un montant nominal maximum de 6 164 000 €. Les actions nouvelles devront être entièrement libérées en numéraire par virement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles. Les actions souscrites par l'exercice des bons porteront jouissance au jour de leur souscription. Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront, dès leur souscription, entièrement assimilées aux actions anciennes, et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Souscription des actions au titre de l'exercice des BSA : Les souscriptions seront reçues au siège social dans le délai d'exercice mentionné ci-dessus, au moyen d'un bulletin de souscription.

Protection des droits du titulaire des bons : Tant qu'il existera des BSA en cours de validité, les droits du titulaire sus-désigné seront réservés dans les conditions prévues aux articles L.228-98 et suivants du Code de Commerce.

Fiscalité : Dispositif en vigueur selon la législation au 01/01/2020. Sous réserve d'être conservés pendant 5 ans, **les titres souscrits ouvrent droit à l'avantage Madelin (IR)** : réduction d'impôt sur le revenu, au titre des revenus 2020 de 18%* du montant de la souscription plafonné à 50 000 € (célibataires) et 100 000 € (contribuables mariés ou pacsé), avec un report en cas de dépassement sur les 4 années suivantes, dans la limite du plafonnement des niches fiscales à 10 000 € de réduction d'impôt par foyer, avec faculté de report pendant 5 ans en cas de dépassement. Un nouveau dispositif a été voté par l'Assemblée Nationale en décembre 2019, permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt à un taux de 25%, sous les mêmes conditions. Toutefois, les décrets d'application qui permettront de rendre effective cette évolution législative (Art. 199 terdecies-0 AB du code général des impôts) n'ont pas encore été publiés.
En l'état actuel des textes, les actions de la Foncière sont exclues de l'assiette de l'Impôt sur la fortune immobilière.

**taux en vigueur au moment de l'édition du bulletin*

Revente : En cas de revente des actions avant 5 ans à compter de l'année suivant la réalisation de l'augmentation de capital (sauf en cas de décès, d'invalidité ou de licenciement), il sera procédé à une reprise de la totalité de la réduction d'impôt dans la limite du montant de la cession. En cas de revente des actions, vous acquitterez le droit de mutation (taux de 5% en vigueur au 01/01/2020) et l'impôt sur la plus-value éventuelle.

COMMENT SOUSCRIRE ?

- Compléter, dater et signer les 2 formulaires au verso de ce document :
  > **L'ordre de mouvement** de cession de BSA par la Fédération à votre profit
  > **Le bulletin de souscription** d'action Foncière par BSA
- Libeller le chèque correspondant à l'ordre de la **Société Foncière d'Habitat et Humanisme**
- **Pour les souscriptions > à 10.000 € joindre les justificatifs suivants :**
  > *Pour une personne physique :* copie d'une pièce d'identité valide et d'un justificatif de domicile
  > *Pour une société :* Extrait K bis
  > *Pour une association* : n° SIRET et Procès Verbal de nomination du mandataire la représentant
- **Envoyer ces éléments à Foncière d'Habitat et Humanisme :**
  69, chemin de Vassieux, 69647 Caluire et Cuire cedex
- L'attestation des actions vous sera adressée dès réception de votre souscription.

Pour toute information : 04 72 26 03 48 - epargne.solidaire@habitat-humanisme.org